



## Les Cahiers d'EMAM

Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée

34 | 2022

Le Nord du Maroc. Intégration, inégalités et résistances

---

# Les lieux de mémoire dans le Rif et la fabrique d'une nouvelle identité du territoire

*The memory sites in the Rif and the construction of a new identity of the territory*

Badiha Nahhass

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/emam/4522>

DOI : [10.4000/emam.4522](https://doi.org/10.4000/emam.4522)

ISSN : 2102-6416

### Éditeur

Équipe Monde arabe Méditerranée (EMAM) - CITERES

Ce document vous est fourni par Université Paris Nanterre



### Référence électronique

Badiha Nahhass, « Les lieux de mémoire dans le Rif et la fabrique d'une nouvelle identité du territoire », *Les Cahiers d'EMAM* [En ligne], 34 | 2022, mis en ligne le 16 décembre 2022, consulté le 08 septembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/emam/4522> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/emam.4522>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Les lieux de mémoire dans le Rif et la fabrique d'une nouvelle identité du territoire

*The memory sites in the Rif and the construction of a new identity of the territory*

**Badiha Nahhass**

---

- 1 Le toponyme Rif indique ce qui correspond actuellement à la côte méditerranéenne du Maroc, même s'il n'est pas toujours facile de délimiter cet espace qui, géographiquement, désigne la chaîne montagneuse se déployant, sur plus de 300 kilomètres, de Tanger à Melilla. Au sein de cette entité naturelle, différentes délimitations ont été établies sur différentes bases (Lafkioui, 2007 ; Aboukacem, 2011) et font ressortir, en fonction du critère choisi, deux à trois grands domaines : le Rif occidental, le Rif oriental et/ou le Rif central<sup>1</sup>. Les découpages administratifs successifs, depuis l'Indépendance en 1956, ont ainsi divisé le Rif entre plusieurs provinces. Cet espace montagneux, génère des représentations diverses, dont certaines sont communes à tous les espaces montagneux et d'autres qui lui sont spécifiques (Debarbieux, Rudaz, 2010).
- 2 Au Maroc, d'une manière générale et jusqu'à tout récemment, la montagne a été perçue comme un espace d'asile ou de refuge (Vignet-Zunz, 2011). Il s'agit aussi d'une catégorie assez marginale dans les politiques publiques (Boujrouf, 1996, 2005) qui est traitée comme un bloc homogène, alors qu'il s'agit d'un espace assez hétérogène, en termes de morphologie, de paysages culturels ou de trajectoire historique. La chaîne du Rif est ainsi présentée, généralement, comme une frontière, une barrière infranchissable, qui rendrait la communication avec le reste du pays difficile et accentuerait l'enclavement de la région (Julien, 1978). La géographie est ainsi accusée d'avoir imposé à cet espace enclavement, isolement et marginalité (Siraj, 2012 ; Maurer, 1990). Certes, ce discours sur l'enclavement géographique et ses implications politiques et socio-économiques n'est pas exclusif au Rif : on le retrouve aussi pour qualifier d'autres espaces

montagneux (Goeury , 2011, 2014) et régions périphériques du Maroc (Bennafla, Montserrat, 2010).

- 3 L'objet de cet article est d'analyser le cas du Rif en le situant dans la longue trajectoire historique. Il s'agira ici, dans un premier temps, de comprendre comment la construction de la marginalité de ce territoire est concomitante à celle de la construction de sa dissidence historique. Dans un second temps, il s'agira d'expliquer à travers l'exemple de la patrimonialisation d'un site archéologique, Al Mazamma, comment d'autres constructions, obéissant à des logiques alternatives, tendent, à la fois à supplanter les discours de la construction de l'enclavement et de la marginalité et de conférer au territoire une autre identité. En effet, la patrimonialisation implique, le plus souvent, une (re)construction territoriale, en termes matériels et symboliques. Elle confère ainsi au territoire une « identité » qui le distingue des autres territoires, et qui constitue simultanément des ressources actives pour son exploitation économique et touristique.

## Les mises en récit de la marginalité

- 4 Le Rif est marginal parce qu'il est « enclavé », un « pays rude », une « montagne sauvage et accidentée, d'accès difficile ». On associe communément à cet espace « inhospitalier » le caractère de ses habitants : des « rudes montagnards au tempérament difficile », « rebelles », « individualistes », « audacieux », « indépendantistes qui portent le sens de l'autonomie, de la fierté et de l'honneur », « guerriers demi-sauvages », autant de stigmates que l'on retrouve dans les premiers travaux d'anthropologie et d'ethnographie coloniale sur la région, et dont beaucoup se sont mués en auto-stigmates (Biarnay, 1915 ; Hart, 1979). La géographie du Rif, et dans une moindre mesure le caractère de ses habitants, servent ainsi, pendant longtemps, d'arguments pour justifier la marginalité de cet espace et les conséquences qui en découlent, notamment en termes de déficit d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires – bien que cette rhétorique ne soit pas exclusive au Rif, comme on l'a déjà soulevé en *supra*. Certes, l'enclavement est une réalité géographique (GRATALOUP, 2015), cependant le premier sens de la marginalité à laquelle il renvoie n'a rien de « naturel ». Il implique et produit des manifestations d'ordres politique et économique. Or, historiquement, ledit enclavement n'a pas empêché le Rif d'être ouvert sur le reste du pays et sur la Méditerranée. Il fut même un lieu de passage et de rencontre de mobilités humaines importantes dans la Méditerranée depuis l'Antiquité, comme l'atteste un bon nombre de sites archéologiques (El Yazami, Siraj, 2012). Le Rif aurait connu son âge d'or au Moyen-Âge, avec la fondation de l'émirat de Nekour<sup>2</sup> (*ibid.*). Il a été ainsi une région de contact et de transit du commerce caravanier en Méditerranée. D'après des auteurs marocains (Zaïm, 1988 ; Allach, 2012), le Rif entre dans une période de repli et d'isolement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. L'occupation de points stratégiques de la côte par les Ibériques ainsi que le contrôle de la Méditerranée par les Ottomans et la réorientation des axes de commerce vers l'Atlantique ont fait perdre aux ports rifains leur importance et accéléré leur déclin. Coupé de sa côte, le Rif perd également contact avec le sud. Cet isolement met fin à son rôle politique ainsi qu'à sa relative prospérité. Ce repli s'accroît encore sous le Protectorat espagnol (Nahhass, 2016). Ce dernier, qui avait inscrit la région dans une autre temporalité, et la gestion violente de la période post-Protectorat (voir en *infra*) ont fait que la marginalité est perçue comme un fait

inévitables mais aussi comme le résultat d'une stratégie intentionnelle du pouvoir central. Ainsi, la manière de penser la marginalité du Rif ne renvoie pas seulement à des caractéristiques supposées naturelles, elle découle aussi de sa problématisation comme résultat inévitable de sa trajectoire historique. Pourtant, les spécificités de l'histoire coloniale de l'ancienne zone nord, différente de celle de la zone sud, laissent moins apparaître une trajectoire inéluctable qu'un enchevêtrement de circonstances défavorables (Nahhass, 2016).

## La construction d'un territoire de dissidence

- 5 Dans plusieurs récits et discours savants, européens mais aussi marocains, le Rif est présenté comme étant un *bled siba* [territoire insoumis à l'autorité du sultan], par opposition au *bled el makhzen* [territoire soumis à l'autorité du sultan]. Ces écrits (Julien, 1978 ; Mouliéras, 2012 [1895] ; Westermarck, 2020 [1926]) relatent un état d'anarchie ou de dissidence qui exclut toute autorité temporelle du sultan sur le Rif. Cette sorte de loi du talion trouve son origine dans la structure du pouvoir au sein des tribus rifaines (Hart, 1976). C'est ce qui expliquerait, selon cette thèse, l'envoi fréquent de *harkas* [expéditions militaires punitives] par le sultan dans le Rif. D'autres auteurs soutiennent que cette anarchie n'est qu'une crise ponctuelle qui survient à la suite des pressions européennes (Ayache, 1981) Cette relation de cause à effet entre anarchie (ou crise) dans le Rif et pressions européennes rejoint un autre élément qui a nourri cet imaginaire de la dissidence : l'attitude du sultan lui-même. Ainsi, face aux plaintes des puissances européennes contre les tribus rifaines exerçant la piraterie, le sultan alléguait son impuissance à faire obéir ces tribus, contribuant à nourrir ces stéréotypes, alors même que les sources suggèrent qu'il s'accommodait fort bien de cette situation, qui était aussi une façon pour le *makhzen* de palier sa faiblesse et de tenter de faire face à la poussée des intérêts européens au Maroc (Attaybi, 2008). Cependant, des travaux sur l'histoire de la région remettent en cause cette thèse de dissidence. Ils fournissent différents arguments sur le fait que ce territoire était soumis au pouvoir du sultan (Ayache, 1981 ; Attaybi, 2008) et que le gouverneur, représentant du sultan dans la région, investi du pouvoir militaire et civil, jouait le rôle d'arbitre entre les tribus en cas de litiges (Ayache, 1981). De plus, le sultan Hassan I (1873-1894) avait nommé des *caïds* – représentants du sultan – dans chaque tribu (Attaybi, 2008) ainsi que des *cadis* [juges] parmi les notables des tribus<sup>3</sup>. Tout ceci suggère que la reconnaissance du sultan n'était pas que spirituelle. Elle était aussi temporelle. En somme, le pouvoir central a toujours été présent dans le Rif, même si sa présence était parfois évasive, voire symbolique. La reconnaissance de l'autorité temporelle du sultan par les tribus rifaines faisait, selon les circonstances, objet de négociations et dépendait, dans une grande mesure, de l'attitude de ce dernier envers les envahisseurs étrangers ou envers les abus de ses représentants. En ce sens, la « dissidence » exprimait incontestablement une reconnaissance explicite du pouvoir temporel du *makhzen*, et même une demande d'intervention plus directe de celui-ci. Le Rif serait entré dans l'ère de l'Indépendance par une nouvelle dissidence. En effet, entre octobre 1958 et février 1959, la région fut secouée par de graves troubles, désignés sous le terme générique d'*événements du Rif*. L'Indépendance est un moment délicat d'affirmation du pouvoir central par rapport à d'autres forces concurrentes, notamment celles du mouvement national. La présence de l'Armée de libération du Nord (Zade, 2001 ; Lkhawaja, 2007 ; Monjib, 1992 ; M'Barek,

2016), ainsi que des éléments du Mouvement de libération algérien dans le Rif ont fait du contrôle de ce territoire l'un des enjeux majeurs de la course au pouvoir après l'Indépendance. Le contrôle de l'administration territoriale locale opposa ainsi les élites locales, auparavant au service de l'administration coloniale espagnole, aux nouveaux agents de l'autorité, dont la majorité était des militants du parti de l'*Istiqlal* (PI). Dans ce contexte, il y a eu coproduction de la « dissidence » : d'une part, le pouvoir central n'a pas voulu comprendre, ni prendre en compte la tradition de gouvernement impérial particulièrement prégnant dans la région (Hibou, Tozy, 2021) et a réagi en État-nation qui ne supportait pas d'atteinte à son unité et qui exige un traitement similaire de tous les territoires de la même manière ; d'autre part, les réprimés, particulièrement l'élite et les notables locaux marginalisés par le modèle français d'administration, ont réagi en développant une interprétation idéalisée ou mythique de leur histoire mais, eux aussi, dans les termes de l'idéologie dominante de l'État-nation de l'époque. On est en effet en plein contexte de construction des nouveaux États indépendants (Hibou, Tozy, 2021 ; Nahhass, 2019). L'autre exemple de dissidence, réinventée ou appropriée comme telle, est l'histoire économique de la région qui a été traitée comme une histoire de dissidence soit dans le discours officiel, soit dans des dispositifs de politique publique, comme celle de lutte contre la culture de cannabis (Mouna, 2010 ; 2018).

## Patrimonialisation et construction de territoires sacrés

- 6 Le site archéologique Al Mazamma, qui présente encore des vestiges de la cité d'Al Mazamma, est situé sur la côte méditerranéenne à l'embouchure de l'oued Ghis, à 4 km au sud-est de l'actuelle ville d'Al Hoceima. Al Mazamma, édifiée au IX<sup>e</sup> siècle par les Banu Salih, prospère port de l'émirat et important pôle du transit du commerce transsaharien, perdit de son influence avec la destruction de l'émirat par les Almoravides en 1080. La cité retrouva son importance (Al Badissi, 1988 [1928]) avec les Almohades (XII<sup>e</sup> siècle) qui construisirent sa muraille. Tout au long des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Al Mazamma pratiqua le commerce avec les puissances maritimes occidentales telles que Venise et la Catalogne (El Erbaty, 2012). Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, ce port tomba en décadence avant d'être détruit au XVII<sup>e</sup> siècle par Moulay Rachid, le fils du fondateur de la dynastie alaouite. Pendant la guerre du Rif, l'espace où est située Al Mazamma devint le *khalij des Imjahdan*, la baie des Combattants. Elle joua ainsi un rôle important, en raison de sa position stratégique en face de l'îlot Nekour sous occupation espagnole. Elle acquiert, de ce fait, une certaine « sacralité » et devint « territoire de grande valeur historique ». Au début des années 1960, un village de vacances du *Club Méditerranée* fut construit sur le site d'Al Mazamma, sans que ce dernier fasse partie de la stratégie touristique du club. Les installations touristiques, même relativement légères, mais aussi la végétation dense et les collines de sable ont fini par occulter les vestiges du site, à l'exception de quelques tronçons du rempart de la ville, d'une tour et d'un bastion (Cressier, Touri, 1994). Dans les années 1980, le site a été aussi fragilisé par le remaniement des systèmes hydrauliques traditionnels de l'oued Ghis. En 2003, le *Club Méditerranée* ferme ses portes et, en 2008, dans le cadre du programme touristique *Vision Al Hoceima 2015*, un projet d'aménagement touristique *Resort Souani Méditerranée*<sup>4</sup> est inauguré à la place de l'ex-*Club Méditerranée*, occupant une grande partie du site d'Al Mazamma. Au début, le projet *Souani Méditerranée* suscite l'enthousiasme au sein de la population locale riveraine qui, depuis la fermeture du *Club Méditerranée*, était

réduite au chômage. On estime ainsi que 300 postes de travail furent perdus suite à cette fermeture, en plus de la disparition d'un marché pour les petits agriculteurs locaux chez qui le *Club* s'approvisionnait. Toutefois, des voix parmi les acteurs locaux s'élèvent contre le nouveau projet. Un comité d'associations locales est mis en place pour suivre le projet *Souani Méditerranée* et plaider pour la sauvegarde du site archéologique d'Al Mazamma. Le comité se compose d'associations opérant dans divers domaines : mémoire et histoire, tourisme, développement rural, environnement, auxquelles s'ajoutent des élus locaux, mais aussi des acteurs à titre individuel, avec un coordinateur national et un coordinateur international basé en France. Les griefs du comité concernent, en premier lieu, la conception et la finalité du projet qui ignore, selon lui, « *les droits des habitants d'Adjdir, propriétaires du terrain* », mais aussi « *les risques ou les incertitudes liées aux conséquences d'un tel projet sur l'environnement et sur le site archéologique* » (appel de Sfiha-Souani du 31 juillet 2009). Comme on l'a déjà évoqué, la patrimonialisation est une construction sociale. Investir le site archéologique d'Al Mazamma, à la valeur patrimoniale incontestable aux yeux des acteurs associatifs, devient ainsi un enjeu important pour des militants qui, depuis plus de deux décennies, plaident pour la « valorisation du patrimoine local ». Cependant, dans son argumentation contre le projet *Souani Méditerranée*, le comité d'associations ne se limite pas à la seule dimension historique et archéologique du site Al Mazamma, qui devait, selon lui, bénéficier de fouilles archéologiques. En effet, selon l'un de ses acteurs engagés, « *La population ne s'intéresse pas à la culture, la population veut le pain. Un sit-in pour défendre les monuments historiques n'attire pas l'attention des gens. Il fallait que le comité ouvre d'autres fronts* »<sup>5</sup>. Ainsi, conscient des limites de cette seule dimension archéologique et des enjeux qui désormais sous-tendent le site, le comité prend aussi en compte la dimension écologique. Celui-ci a plaidé pour faire précéder ce projet d'une étude exhaustive d'impact environnemental sur l'hydrodynamique côtière et fluviale, la formation et disparition des dunes, le transport des sédiments, etc. Étant donné que le projet *Souani* avait été choisi comme action pilote pour le Programme d'aménagement côtier du Rif central (PAC), dont le cadre légal s'inscrivait dans la convention de Barcelone et, notamment, le protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ratifié par le Maroc le 21 janvier 2009, le comité fait donc valoir le respect de ce protocole. D'autant plus que la Compagnie générale immobilière (CGI)<sup>6</sup>, chargée de la réalisation du projet, n'avait pas fourni les documents exigés par le Comité national des études d'impact (CNEI) et, par conséquent, n'avait pas obtenu l'acceptabilité environnementale. La construction du complexe, selon le comité du suivi, fragilise un paysage exceptionnel et un écosystème varié du site Sfiha-Souani (plage, rivière, marais, matorral...), et engloutit une trentaine d'hectares de forêt côtière, qui servait essentiellement à retenir les dunes de sable. En outre, l'une des dimensions importantes pour le comité était la création d'emplois et la dynamisation de l'économie locale. Ainsi, il critique le fait que ce projet ait été détourné de son objectif initial, à savoir un projet touristique dont l'objectif était de « dynamiser l'économie de la région et créer des emplois » pour ne devenir qu'« un projet immobilier résidentiel ». Il n'accepte pas de « déposséder les habitants d'une terre d'une grande valeur historique pour la morceler et la vendre par un promoteur immobilier à quelques privilégiés aisés » (appel de Sfiha-Souani). Cela renvoie à la dernière dimension du projet critiquée par le comité, celle des violations du « droit foncier des propriétaires originaux des terrains ». Le comité rappelle que ces terrains étaient expropriés par les autorités du Protectorat espagnol sur une période de 40 ans :

*« Le terrain appartenait à des habitants d'Ajdir qui, en vertu d'un accord avec les autorités coloniales espagnoles en 1942, l'ont concédé pour une période de 40 ans à ces dernières, pour planter des arbres de protection contre l'ensablement des terrains agricoles. Au début des années 1960, après l'Indépendance, les propriétaires des terrains ont réclamé aux autorités marocaines la restitution de leur terre, mais en vain. Ensuite, il y a eu une mainmise des Services des Eaux et Forêts sur ce site, suivi d'un transfert de propriété vers la CGI sous motif d'un projet touristique créateur d'emplois... Les habitants et la commune d'Ajdir sont lésés, il n'est pas normal que la CGI fasse d'énormes bénéfices sur la vente de terrains qu'elle a obtenus sous prétexte d'un projet de développement bénéfique à la région. Nous demandons à ce que les vrais propriétaires soient indemnisés ».*

- 7 Le rapport de la Cour des comptes de 2009 a relevé le non-respect du principe de l'utilité publique concernant le transfert de la propriété dans le cas de *Souani Méditerranée*<sup>7</sup>, donnant ainsi quelque part raison aux griefs du comité. Le comité de suivi s'est mobilisé pour l'arrêt des travaux, tout en se présentant comme une « force de proposition ». Il a pu organiser des sit-in et des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique locale. Il a réussi à assurer une certaine visibilité de cette question tant au niveau local que national à travers une médiatisation dans la presse et médias nationaux. Il s'est positionné, de ce fait, comme un interlocuteur des autorités locales en participant aux négociations supervisées par le gouverneur avec la société chargée de la réalisation du projet (CGI) en vue d'apporter des modifications au projet et de préserver le site archéologique.
- 8 Ce « moment » Al Mazamma n'est qu'une séquence du « temps patrimonial » dans la région, qui révèle des situations de conflit et de concurrence entre des patrimoines et des territoires construits différemment et qui montre comment les acteurs locaux perçoivent et fabriquent le(s) territoire(s). D'ailleurs, cette fabrique ne se fait pas toujours sous l'angle revendicatif mais, parfois, en s'engageant dans des actions de marketing territorial en collaboration avec des organismes de coopération internationale ou des institutions nationales. L'investissement dans le domaine patrimonial devient ainsi une dimension importante dans le travail des militants associatifs non seulement en termes identitaires, mais aussi en termes économiques, comme source d'emploi et comme activité génératrice de revenus. Le plaidoyer pour le patrimoine s'est transformé petit à petit en une professionnalisation, sous forme d'expertise et de savoir-faire, parfois en concurrence, d'autres fois en collaboration avec l'État. La création du parc national d'Al Hoceima<sup>8</sup> illustre cette tendance à la collaboration et l'intérêt de certaines associations locales pour la promotion du patrimoine culturel et l'éco-tourisme. Des associations comme l'*Association Rif pour le développement du tourisme rural* ou notamment le *Réseau des ONG de développement œuvrant dans le parc national d'Al Hoceima* (Rodpal) ont contribué largement à la fabrique de cette aire protégée à travers le plaidoyer auprès des autorités compétentes, la sensibilisation de la population riveraine et la promotion touristique du parc. Le Rodpal avait réussi à faire émerger le parc comme un territoire « sacré » ; cette « sacralité » ne découle pas seulement de son statut de réserve naturelle, mais du fait qu'il abrite 101 marabouts en plus de certains sites historiques. Cette donnée aide à plaider en faveur de la « valorisation » de ce patrimoine religieux et historique, mais aussi de la protection de ce patrimoine naturel. Si les militants de Rodpal insistent sur les marabouts, c'est en premier lieu dans un souci de protection de l'environnement : *« le marabout a joué plusieurs fonctions, il était un lieu de culte, de guérison, de concertation, mais aussi un lieu sacré, par exemple son bois était sacré, personne n'y touchait, de ce fait il a joué aussi le rôle de réserve de grains »*. C'est cet argument que développe H. Messaoudi, ex-

président de Rodpal pour expliquer l'importance qu'il accorde à ce type de patrimoine pour « *sensibiliser la population* » au patrimoine naturel du parc. Cette construction patrimoniale ne se contente pas seulement de mobiliser la mémoire historique locale, mais elle fait aussi, et surtout, appel à une nouvelle conception du développement durable et solidaire, respectueux de l'environnement. Elle fait ainsi émerger une nouvelle conception du territoire.

## Les revendications d'un territoire historique

- 9 La revendication du *territoire historique* du Rif ou le *Grand Rif* est au cœur du discours identitaire *amazigh* local. Ce discours revendique une identité régionale à fort particularisme et construit son récit sur la spécificité historique et culturelle de la région. Le mouvement amazigh local revendique ainsi la reconnaissance de cette spécificité fondée sur un découpage territorial qui la reconnaît et en rend compte. Le mouvement amazigh marocain construit son récit identitaire autour de l'appartenance du Maroc à la Tamazgha, le « monde berbère », au-delà des frontières marocaines. Ce premier niveau d'identification fait référence à une identité pan-amazighe, basée sur une origine commune, une langue commune, des traits culturels et des valeurs communes revendiquées comme caractéristiques des Amazighs. Se juxtapose à ce premier niveau le niveau national, au sein duquel existent deux conceptions. La première revendique l'amazighité en tant que composante la plus ancienne de l'identité marocaine, à côté de la composante arabo-islamique, et, en ce sens, elle doit être reconnue comme telle (Charte d'Agadir)<sup>9</sup>. La deuxième conception revendique l'amazighité comme étant l'exclusive identité marocaine. Tout en faisant appel à ces référents globaux et nationaux, chez les militants amazighs du Rif, l'argument de spécificité et du « local » semblent l'emporter, notamment chez les jeunes universitaires militants du Mouvement culturel amazigh (MCL). C'est ainsi que l'on parle de plus en plus de « peuple rifain », de « nation rifaine », ou encore d'appartenance à un peuple qui a une trajectoire historique spécifique, avec une spécificité culturelle et qui a droit, de ce fait, à une gestion autonome. Le mouvement amazigh local mobilise ainsi dans son discours la mémoire de la résistance locale à la colonisation, de la guerre du Rif à celle de l'Armée de libération en 1955 et des événements du Rif de 1958-1959. Il se situe ainsi dans la continuité de cette résistance, en particulier par la forte identification des militants du mouvement à la figure de Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi<sup>10</sup>. Et cette identification était très visible lors des manifestations du Mouvement du 20 février 2011 à Al Hoceima et Nador et lors des manifestations du *hirak* d'Al Hoceima de 2016-2017<sup>11</sup>.

Le mouvement amazigh local construit ainsi, d'une part, son récit identitaire à partir d'un processus de résistance dans la continuité historique. D'autre part, et en grande partie, il est articulé autour d'une dimension spatiale, liée à la mémoire d'un territoire « historique », basée sur le rejet de « l'organisation territoriale centralisée » et de la représentation territoriale binaire centre/marge ou périphérie qui consacrent, selon lui, la marginalisation et l'injustice socio-économique. Il revendique le droit à l'autogestion politique, l'accès et la gestion des ressources et richesses locales dans le cadre d'une redistribution des pouvoirs et compétences entre le pouvoir central et la région du Rif. Ce débat autour de l'organisation territoriale et le modèle de gestion régionale est traversé par deux grands courants. Celui qui défend le modèle de l'État

fédéral et celui de l'autonomie régionale. Si ces deux courants sont parcourus par différentes sensibilités idéologiques et tendances, il demeure néanmoins que leur discours se nourrit des mêmes sources, à savoir le passé héroïque du Rif, sa contribution aux différentes et importantes étapes de l'histoire, son particularisme culturel et linguistique, la répression qu'il a subie pendant la colonisation et après l'Indépendance, sa marginalisation économique et la destruction de sa culture et langue par l'effet de l'arabisation. Les revendications identitaires ont pour objectif la réappropriation de cette histoire, cette culture et ce patrimoine à travers la récupération de l'unité territoriale du « Grand Rif » – qui englobe tout le Nord du Maroc, de l'Atlantique à la frontière algérienne et, au sud, la chaîne des montagnes du Rif, correspondant au territoire des provinces d'Al Hoceima, Nador, Driouch et une partie de Berkane et Taza.

Ce discours veut souligner l'esprit « démocratique » des Rifains et leurs modalités « d'autogestion dans le passé ». Ils avaient connu des modalités de gouvernance décentralisée à travers le mode d'autogestion des tribus rifaines de leurs affaires et où le rapport avec le pouvoir central se limitait à payer les impôts et à faire la prière au nom de sultan. Un mode qui s'était consolidé avec l'expérience de la République du Rif. Ces modes d'autogestion se rapprochent, selon les entrepreneurs de l'autogestion du Rif, du système fédéral ou de l'autonomie régionale, connus actuellement dans un bon nombre de pays démocratiques.

## Conclusion

Ces constructions ou co-constructions du Rif (marginalité, dissidence, patrimonialisation, revendications identitaires) font apparaître, d'une part, des enjeux mémoriels, des conflits de représentations et d'accès aux ressources matérielles et symboliques ainsi que des rapports de force en compétition. D'autre part, et notamment à travers les pratiques patrimoniales, elles réinventent de nouveaux liens au territoire et fabriquent de nouvelles conceptions du territoire.

10

La construction patrimoniale devient ainsi une modalité d'inclusion, une autre manière de représenter le Rif, qui ne veut pas être réductrice : « *il faut dépasser le discours des revendications politiques* », « *il ne faut pas réduire l'histoire du Rif à celle de la résistance, de la guerre du XX<sup>e</sup> siècle* », « *le Rif n'est pas seulement la guerre, la poudre à canon. Le Rif n'est pas 1921, mais des siècles de l'histoire qui va de la période préislamique, islamique, médiévale dont les sites et monuments historiques en sont témoin* ». Pour ces acteurs locaux, le « *riche patrimoine du Rif* » doit être le nouvel emblème de la région<sup>12</sup>.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Aboukacem K. (dir.), 2011, *Contributions à l'étude de la région du Rif*, Rabat, IRCAM.

Al Badissi A., 1988 [1926], *El Maqsad [Vie des saints du Rif]*, Paris, Archives marocaines.

- Allach S., 2012, « Monuments et sites historiques médiévaux du Rif », p. 37-54, in El Yazami D., Siraj A. (dir.), *Rif: les traces de l'histoire. Actes du colloque « Patrimoine culturel du Rif: Quelle muséographie ?*, Casablanca, La Croisée des chemins.
- Attaybi A., 2008, *Le Rif avant le protectorat. Les tribus de la côte du Rif central (1860-1912)*, Al Hoceima, Tifraz.
- Ayache G., 1981, *Les origines de la guerre du Rif*, Paris, Publications de La Sorbonne.
- Ayache G., 1996, *La guerre du Rif*, Paris, L'Harmattan.
- Bennafla K., Montserrat E.B., 2010, « Le "Maroc inutile" redécouvert par l'action publique : les cas de Sidi Ifni et Bouarfa », *Politique africaine*, 2010/4, n° 120, p. 67-86. <https://doi.org/10.3917/polaf.120.0067>
- Biarnay S., 1915, « Notes sur les chants populaires du Rif », *Archives berbères*, vol. 1, fasc. 1. <http://bnm.bnm.ma:86/ClientBin/images/book393968/doc.pdf>
- Boujrouf S., 1996, « La montagne dans la politique d'aménagement du territoire du Maroc », *Revue de Géographie Alpine*, 84-4, p. 37-50. <https://doi.org/10.3406/rga.1996.3884>
- Boujrouf S., 2005, « Innovation et recomposition territoriale au Maroc. Une mise en perspective géo-historique », p. 33-156, in Antheaume B., Giraut F. (dir.), *Le territoire est mort ? Vive les territoires !*, Paris, IRD Éditions. <https://books.openedition.org/irdeditions/3392>
- Cressier P., Touri A., 1994, « Le patrimoine archéologique de la cote rifaine : un atout pour le développement ? », p. 119-138, in Équipe de recherche géographique sur le Rif, *Développement des montagnes rifaines : quelle stratégie ?*, Tétouan, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines.
- Debarbieux B., Rudaz G., 2010, *Les faiseurs de montagne. Imaginaires politiques et territorialités (XVIII-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, CNRS Éditions.
- El Erbaty E., 2012, « Monuments et sites historiques médiévaux du Rif central. Projet d'actions pilotes pour leur sauvegarde », p. 163-180, in El Yazami D., Siraj A. (dir.), *Rif: les traces de l'histoire. Actes du colloque « Patrimoine culturel du Rif: Quelle muséographie ?*, Casablanca, La Croisée des Chemins.
- El Yazami D., Siraj A. (dir.), 2012, *Rif: les traces de l'histoire. Actes du colloque « Patrimoine culturel du Rif: Quelle muséographie ?*, Casablanca, La Croisée des Chemins.
- Goeury D., 2011, « L'enclavement, une contrainte nationale devenue une opportunité mondiale ? Le cas du Haut Atlas marocain », *Méditerranée*, 116 | 2011, p. 107-113. <https://journals.openedition.org/mediterranee/5427>
- Goeury D., 2014, « La visite royale comme réponse au stress territorial : les conséquences des manifestations rurales dans le Haut Atlas central et oriental marocain », *L'Espace Politique*, 24 | 2014-3. <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3242>
- GRATALOUP C., 2015, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin.
- Hart D.M., 1976, « De "Ripublik" à "République" : les institutions socio-politiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim », p. 33-45, in *Abd el-Krim et la République du Rif, Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques, 18-20 janvier 1973*, Paris, François Maspéro.
- Hart D.M., 1979, *The Aith Waryaghar of the Moroccan Rif. An Ethnography and History*, Tucson, University of Arizona Press.

- Hibou B., Tozy M., 2015, « Une lecture wébérienne de la trajectoire de l'État au Maroc », *Sociétés politiques comparées*, n° 37. [http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia1\\_n37.pdf](http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia1_n37.pdf)
- Hibou B., Tozy M., 2021, *Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral*, Paris, Karthala.
- Julien C.-A., 1978, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions du Jaguar.
- Lafkioui M.B., 2007, *Atlas linguistique des variétés berbères du Rif*, Köln, Rüdiger Köppe Verlag.
- Lkhawaja M., 2007, *L'Armée de libération du Maroc (1951-1956)... et mémoires pour l'histoire du camouflage*, Rabat, Dar Bouregreg.
- M'Barek Z., 2016, *Le mouvement de libération marocain et l'Indépendance inachevée. 1948-1958*, Rabat, Bouregreg Éditions.
- Madariaga (de) M.R., 2009, *Abd-el-Krim el Jatabi: la lucha por la independencia*, Madrid, Alianza Editorial.
- Maurer G., 1990, « Facteurs physiques et aménagement dans la montagne rifaine », *Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Tétouan*, n° 4, p. 93-101.
- Monjib M., 1992, *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir*, Paris, L'Harmattan.
- Mouliéras A., 2012 [1895], *Le Maroc inconnu : étude géographique et sociologique. Exploration du Rif (Éd. 1895-1899)*, Paris, Hachette Livre BnF.
- Mouna K., 2010, *Le bled du kif. Économie et pouvoir chez les Ketama du Rif*, Paris, Ibis Press.
- Mouna K., 2018, *Le bled du Kif: approche anthropologique et socio-économique du x<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Casablanca, Afrique Orient.
- Nahhass B., 2014, *La mémoire et ses usages : le cas du Rif*, Thèse de Doctorat en Sciences sociales, sous la dir. de M. Tozy, Université Hassan II, Casablanca.
- Nahhass B., 2016, « Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif », p. 233-273, in Hibou B., Bono I. (dir.), *Le gouvernement du social au Maroc*, Paris, Karthala.
- Nahhass B., 2019, « Le Rif : appartenance nationale dissidente et la formation de l'État », p. 193-216, *Arrabii*, vol. 2, n° 9.
- Ounia M., 2018, *Abdelkrim wa oustourat al infissal (1921-1926), hafriyat naqdiya fi khitab al jumhuria arrifia*, Tétouan, Matbaat al khalij al arabi [en arabe].
- Rachik H., 2006, « La construction de l'identité amazighe », p. 46-49, in Rachik H. (dir.), *Usages de l'identité Amazighe au Maroc*, Casablanca, Fondation Konrad Adenauer.
- Sénac P., Cressier P., 2012, « Point 9. L'émirat de Nakûr », p. 152-154, in Sénac P., Cressier P. (dir.), *Histoire du Maghreb médiéval. VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Armand Colin. <https://www.cairn.info/histoire-du-maghreb-medieval--9782200276164-page-152.htm>
- Siraj A., 2012, « De Ighzar Amakrane à Akros : réflexion rétrospective sur les sources historiques du Rif », p. 67-78, in El Yazami D., Siraj A. (dir.), *Rif: les traces de l'histoire. Actes du colloque « Patrimoine culturel du Rif: Quelle muséographie ?*, Casablanca, La Croisée des Chemins.
- Vignet-Zunz J.J., 2011, « Montagnes savantes : une récapitulation », *Insaniyat*, 53 | 2011, p. 95-114. <https://doi.org/10.4000/insaniyat.12927>
- Westermarck E., 2020 [1926], *Ritual and Belief in Morocco*, London, Routledge Revivals.

Zade M., 2001, *Résistance et Armée de libération au Maroc (1947-1956). De l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?*, Thèse de doctorat en Histoire, sous la dir. de G. Pervillé, Université de Nice.

Zaïm F., 1988, « Le Maroc et l'espace méditerranéen au Moyen-Âge », *Revue du présent*, 2, p. 77-89.

## NOTES

1. Dans cet article, l'analyse porte dans une grande mesure sur le Rif central.
2. L'émirat de Nekour (Nakur) est fondé par les Banu Salih au VIII<sup>e</sup> siècle dans la région du Rif central. Il est considéré comme l'un des premiers émirats islamiques au Maroc (Sénac, Cressier, 2012, p. 152-154).
3. C'est à ce moment, vers 1880, qu'Abdelkrim El Khattabi, le père de Mohamed Ben Abdelkrim El Khattabi, fut nommé par le sultan Hassan I cadî d'Aït Ouriaghel (lettre du 8 juin 1880). Il sera reconduit dans ses fonctions par le sultan Abdelaziz (lettre du 16 décembre 1906) qui le nomma *amin* [représentant] de la tribu dans ses relations avec le *makhzen* (lettre du 4 février 1907) ; cité par Madariaga (de), 2009, p. 55-56.
4. Le *Resort Souani Méditerranée* est un projet d'aménagement touristique qui s'étend sur une superficie d'environ 80 hectares, située dans la commune rurale d'Aït Youssef Ou Ali, au nord-est de la ville d'Al Hoceïma. Il s'agit du « développement d'un complexe hôtelier intégré, orienté sport, culture et nature sur un site à végétation méditerranéenne dense, abritant des ruines appartenant à la cité médiévale d'Al Mazamma et donnant en contrebas sur la plage de sable de Sfiha-Souani. Il offrira ainsi un lieu de vie où se mêlent histoire, culture rifaine et paysages exceptionnels » (communiqué de presse de la CGI).
5. Fouad El Ghabzouri, journaliste, acteur associatif et membre du Comité du suivi du projet Sfiha-Souani, entretien réalisé le 27 août 2012.
6. La Compagnie générale immobilière (CGI) est une entreprise marocaine semi-publique, une filiale de la CDG Développement, créée en 1960 et cotée en bourse depuis 2007. Elle est spécialisée dans le domaine de la promotion immobilière. Elle développe des métiers polyvalents dans des domaines d'intervention très diversifiés (résidentiel, tertiaire, maîtrise d'ouvrage déléguée).
7. *Rapport de la Cour des Comptes de 2009* : <http://www.courdescomptes.ma/fr/Page-27/publications/rapport-annuel/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-2009/1-34/>
8. Le parc national d'Al Hoceïma a été créé en octobre 2004 au sud de la mer d'Alboran sur une superficie de 48 460 ha dont 19 000 ha en zone marine, à proximité de la ville d'Al Hoceïma. Il est l'unique parc national du Maroc sur la façade méditerranéenne qui comporte une partie marine avec plusieurs îlots et rochers. Le parc englobe un ensemble de milieux de grande valeur biologique. Carrefour des cultures amazigh, andalouse et juive, marqué par une succession d'influences diverses au cours du temps, le massif des Bokkoyas en plein parc héberge en outre un patrimoine architectural, historique et culturel important. Habitat rural perché et fortifié, innombrables marabouts, sites historiques éparpillés dans les vallées, en sont quelques illustrations.
9. La Charte d'Agadir, signée en 1991 par six associations, revendique la reconnaissance officielle de la langue amazighe et l'intégration de la culture et de la langue amazighes dans le système éducatif et administratif (Rachik, 2006).
10. Mohamed ben Abdelkrim El Khattabi est une figure de la résistance aux colonialismes français et espagnols dans le Rif, mais aussi au-delà. Connu sous le nom de Abdelkrim, Moulay Mohand ou l'Émir, il est né vers 1882 à Ajdir (Al Hoceïma) et décédé en 1963 au Caire. Il étudia, vers 1902-1904, à l'Université *al Qarawiyin* à Fès. Dès 1906, il s'installa à Melilla où il fit carrière

dans l'administration espagnole. Il enseigna à partir de 1906 dans une école primaire que les Espagnols ouvrirent pour les enfants des Marocains établis à Melilla. Parallèlement, il collabora avec un journal local *Telegrama del Rif* par une chronique quotidienne en arabe. Au moment de la création des *Oficinas de Asuntos Indigenas* [Bureaux des affaires indigènes], Mohamed ben Abdelkrim fut recruté secrétaire-interprète avant d'être promu au poste du premier juge. Cette rapide évolution de carrière fut freinée dès 1915 quand il fut soumis à une enquête judiciaire, à l'issue de laquelle il fut accusé de trahison, de défendre les intérêts turcs et allemands dans la région contre la France, de trahir la cause espagnole en incitant les Rifains à combattre l'Espagne dans son entreprise d'occuper le reste du Rif. Il fut alors emprisonné. Sa libération, en 1916, et la reprise de ses fonctions à l'*Oficina central* ne réussissent pas pour autant à réduire la distance entre la famille Khattabi et les Espagnols. Il conduit la résistance rifaine (1921-1926) contre les armées coloniales espagnoles et françaises. Il créa une entité politique dont la dénomination fait encore débat aujourd'hui (Hart, 1976 ; Ayache, 1996 ; Madariaga [de], 2009 ; Ounia, 2018).

11. Ce qui ressort des entretiens réalisés avec des militants amazighs dans le Rif entre 2010 et 2013 et en 2017.

12. Les expressions entre guillemets sont issues des entretiens réalisés entre 2010 et 2013.

## RÉSUMÉS

Les dynamiques sociales et mémorielles – mais aussi le discours savant et politique –, n'ont cessé, ces dernières années, de mettre en exergue certains lieux de mémoire collective rifaine. Ces lieux (la marginalité, la dissidence) sont étroitement liés et se chevauchent avec d'autres processus dans la tentative de produire un nouveau récit de ce territoire. Il s'agira, dans un premier temps, de comprendre comment la construction de la marginalité de ce territoire est concomitante à celle de la fabrique de sa dissidence historique. Dans un second temps, il s'agira d'explicitier à travers l'exemple de la patrimonialisation d'un site archéologique, Al Mazamma, comment d'autres constructions, obéissant à des logiques alternatives, tendent, à la fois à supplanter les discours de l'enclavement et de la marginalité et de conférer au territoire une autre identité. En effet, la patrimonialisation implique, le plus souvent, une (re)construction territoriale, en termes matériels et symboliques. Elle confère ainsi au territoire une « identité » qui le distingue des autres territoires et qui constitue simultanément des ressources actives pour son exploitation économique et touristique.

In recent years, the social and memorial dynamics, but also the scholarly and political discourse, have not ceased to highlight certain sites of collective Rifian memory. These places of memory (marginality, dissidence) are closely linked and overlap with other processes in the attempt to produce a new narrative of this territory. The first step is to understand how the construction of the marginality of this territory is concomitant with the building of its historical dissidence. In a second step, it will be explained through the example of the patrimonialization of an archaeological site, Al Mazamma, how other constructions, obeying alternative logics, tend to supplant the discourses of the enclavement and marginality and to give the territory another identity. In fact, patrimonialization implies, most often, a territorial (re)construction, in material and symbolic terms. It thus confers on the territory an "identity" that distinguishes it from other territories and that simultaneously constitutes active resources for its economic and tourist exploitation.

## INDEX

**Mots-clés** : Marginalité, Dissidence, Patrimoine, amazigh, Rif

**Keywords** : Marginality, Dissidence, Heritage, amazigh, Rif

## AUTEUR

**BADIHA NAHHASS**

Docteure en sociologie, professeure assistante à l'Institut universitaire des Études africaines,  
euro-méditerranéennes et ibéro-américaines, Université Mohammed v, Rabat  
badihanahhass@gmail.com